 

Mission AMO pour la mise en sécurité de plusieurs bâtimentsdu CH de l’Agglomération Montargoise

**MAPA/CCTP/2025-40**

**Marché à procédure adaptée**

Article L2123-1et R2123-1du Code de la Commande Publique

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

Sommaire

[ARTICLE 1 – CONTEXTE GENERAL 3](#_Toc207008983)

[ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE 3](#_Toc207008984)

[ARTICLE 3 - CONTENU DE LA PRESTATION 4](#_Toc207008985)

[Alinéa 3.1 – Etapes Techniques 4](#_Toc207008986)

[Alinéa 3.2 – Contenu des étapes 4](#_Toc207008987)

[3.2.1- Tranche ferme : ETAPE 1 : Consolidation du scénario / phasage des travaux 4](#_Toc207008988)

[3.2.2 – Tranche optionnelle n°1 : ETAPE 2 : Rédaction des éléments et suivi des prestations intellectuelles de contrôleur technique et de coordinateur SSI 5](#_Toc207008989)

[3.2.3- Tranche optionnelle n°2 : ETAPE 3 : Définition des ouvrages / Programme Technique Détaillé. 5](#_Toc207008990)

[3.2.4- Tranche optionnelle n°3 : ETAPE 4 : Désignation de la MOE et des prestataires 5](#_Toc207008991)

[3.2.5- Tranche optionnelle n°4 : ETAPE 5 : Assistance en phase de conception 6](#_Toc207008992)

[3.2.6- Tranche optionnelle n°5 : ETAPE 6a : Assurance – Assistance à la désignation/suivi des Entrepreneurs 6](#_Toc207008993)

[3.2.7- Tranche optionnelle n°5 : ETAPE 6b : Suivi de travaux, réception et GPA 7](#_Toc207008994)

[ARTICLE 4 - COMPETENCES ATTENDUES 8](#_Toc207008995)

[ARTICLE 5 - CONDITIONS D’EXERCICE DE LA MISSION 9](#_Toc207008996)

[ARTICLE 6 - CONTRAINTES D’EXÉCUTION 9](#_Toc207008997)

[ARTICLE 7 - ACHEVEMENT DE LA MISSION 9](#_Toc207008998)

# ARTICLE 1 – CONTEXTE GENERAL

Le Centre Hospitalier de l’Agglomération Montargoise (CHAM) est un établissement public de santé d’importance régionale, rattaché au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Loiret. Il regroupe plusieurs sites, dont le principal à Amilly, ainsi que des structures à Montargis et Châlette-sur-Loing. L’ensemble représente environ 874 lits et places, avec des activités diversifiées (Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Psychiatrie, SSR, longs séjours) et plus de 2 000 professionnels, dont 200 médecins.

Les bâtiments concernés par la présente mission comprennent notamment :

* **Site d’Amilly : Hôpital principal (bâtiments 101, 108, 111 – Type U, 2ᵉ cat.), La Clairière (Type J), La Gérontologie, La Cerisaie.**
* **Site de Montargis : Fil de l’Eau (bâtiment 201 – Type J, 4ᵉ cat.).**

Ces infrastructures, construites entre 1990 et 2010, accueillent des patients vulnérables, souvent en hospitalisation complète, et sont classées en ERP (Établissement Recevant du Public), principalement en types U et J. À ce titre, elles sont soumises à une réglementation stricte en matière de sécurité incendie, notamment pour la protection des personnes, la continuité des soins et la conformité aux prescriptions réglementaires.

**Sites & structures associées**

EHPAD et USLD :

* La Cerisaie (≈180 lits), La Clairière (≈104 lits), Au fil de l’eau (≈60 lits), accueil de jour Alzheimer (≈15 places).
* IFPS à Châlette-sur-Loing

**Le CHAM est constitué de trois sites principaux :**

* Site d'Amilly : regroupe l'hôpital principal, les bâtiments de gérontologie, maison de retraite, UHP, etc.
* Site de Montargis : comprend plusieurs maisons de retraite et des structures psychiatriques.
* Site de Châlette : héberge l'IFSI ainsi que d'anciens bâtiments de maison de retraite.

# ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objectif la désignation d’un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage dans le cadre la mise en sécurité de plusieurs bâtiments du CH de l’Agglomération Montargoise.

Les missions, détaillées ci-après, s’étendront des phases de préprogramme jusqu’à la garantie de parfait achèvement.

Les importantes ambitions qui sous-tendent cette première description imposent que des moyens opérationnels spécifiques et adaptés soient mis en œuvre. L’établissement ne disposant pas en propre des ressources humaines pour assumer l’ensemble des tâches de maîtrise d’ouvrage, il doit en premier lieu s’attacher les compétences et les moyens d’un assistant (AMO) dont les principales missions seront :

1. Accompagner le maître d’ouvrage dans la validation du scénario en identifiant les adaptations nécessaires à travers une analyse approfondie de la faisabilité réglementaire, technique, fonctionnelle et financière ;
2. Proposer d’un planning actualisé et réaliste ;
3. Rédaction du programme et définition précise des travaux à engager ;
4. Préparation des consultations de prestations intellectuels (BC, CSSI, MOE) ;
5. Organisation de la consultation d'assurance ;
6. Assister le maître d’ouvrage dans la gestion des consultations pour le recrutement des entrepreneurs, incluant l’analyse approfondie des offres ;
7. Suivis et réception des prestations des prestataires intellectuels ;
8. Assistance à la réalisation des travaux, de la réception, de la mise en service et du suivi de GPA.

# ARTICLE 3 - CONTENU DE LA PRESTATION

## Alinéa 3.1 – Etapes Techniques

La mission objet du présent marché est une mission d’assistance générale au maître d’ouvrage (AMO) et porte sur les 6 étapes techniques suivantes :

* Tranche ferme : ETAPE 1 : Consolidation du scénario / phasage des travaux
* Tranche optionnelle n°1 : ETAPE 2 : Rédaction des éléments et suivi des prestations intellectuelles de contrôleur technique, de coordinateur SSI, …
* Tranche optionnelle n°2 : ETAPE 3 : Définition des ouvrages / Programme Technique Détaillé.
* Tranche optionnelle n°3 : ETAPE 4 : Désignation de la Maîtrise d’œuvre et des prestataires associés
* Tranche optionnelle n°4 : ETAPE 5 : Assistance en phase de conception
* Tranche optionnelle n°5 : ETAPE 6a : Assurance – Assistance à la désignation/suivi des Entrepreneurs

ETAPE 6b : Suivi de travaux, réception et GPA

La mission comprend, pour l’ensemble des étapes techniques citées, une assistance à la gestion du projet du maître d’ouvrage, avec en particulier :

* L’assistance au maitre d’ouvrage dans la validation du scénario ;
* L’assistance à la consultation de l’ensemble des prestataires intellectuels associés à l’opération réalisée, définir les missions et les CCTP des besoins pour chacune de ces consultations PI.
* La rédaction du programme technique détaillé suivant le scénario validé.
* L’élaboration du Dossier de Consultation de la Maitrise d’Œuvre.
* La gestion des délais : élaboration, suivi et adaptation éventuelle du planning prévisionnel.
* Des notes de projet : points d’étape, points de validation.
* La gestion des coûts : élaboration, suivi et adaptation de l’enveloppe prévisionnelle.
* L’aide à la coordination et au pilotage de l’opération durant toute la durée de vie du projet.
* La gestion des paiements : vérification des factures d’honoraires, contrôle des situations des entreprises, des propositions de paiement établies par le maître d’œuvre et validation des D.G.D.
* Le contrôle et la réception des prestations fournies par le maître d’œuvre.
* L’accompagnement du maitre d’ouvrage dans toutes ses démarches administratives (permis construire, autorisation …).

## Alinéa 3.2 – Contenu des étapes

### 3.2.1- Tranche ferme : ETAPE 1 : Consolidation du scénario / phasage des travaux

**Objectif :**

Approfondir le scénario validé lors de la programmation amont ou du schéma directeur pour le rendre opérationnel et validé par les instances internes (comité de pilotage, direction, ARS si nécessaire).

**Prestations attendues :**

- Relecture et validation du scénario retenu.

- Analyse de la faisabilité réglementaire, technique, fonctionnelle et financière.

- Identification des adaptations nécessaires (phasage, périmètre).

- Mise à jour du calendrier prévisionnel.

- Rédaction d’une note de validation du scénario consolidé.

**Livrables attendus :**

- Rapport de consolidation.

- Planning actualisé.

- Fiche d’impact réglementaire et fonctionnel.

- PV de validation du scénario.

### 3.2.2 – Tranche optionnelle n°1 : ETAPE 2 : Rédaction des éléments et suivi des prestations intellectuelles de contrôleur technique et de coordinateur SSI

**Objectif :**

Rédiger les éléments pour les missions de Contrôleur Technique et de Coordinateur Système de Sécurité Incendie (SSI), conformément aux prescriptions réglementaires applicables.

**Prestations attendues :**

- Analyse des besoins pour les missions de prestations intellectuelles (Contrôleur Technique, de Coordinateur SSI…)

- Rédaction des éléments correspondants, intégrant les obligations réglementaires et les modalités d’intervention.

- Assistance à la consultation et à l’analyse des offres.

- Accompagnement du maitre d’ouvrage dans la gestion des marchés et suivi des prestations réalisées.

**Livrables attendus :**

- Etablissement d’un dossier de consultation (AE, CCAP, CCTP, RC, planning) pour chaque prestataire intellectuel

- Rapport d’analyse des offres.

La consolidation du scénario et le phasage des travaux retenus seront également soumis à validation par le Contrôleur Technique (CT) et le Coordinateur Système de Sécurité Incendie (CSSI).

### 3.2.3- Tranche optionnelle n°2 : ETAPE 3 : Définition des ouvrages / Programme Technique Détaillé.

**Objectif :**

Définir précisément les ouvrages à réaliser, les prestations attendues, les niveaux de performance et les interfaces techniques et réglementaires.

**Prestations attendues :**

- Rédaction du Programme Technique Détaillé.

- Définition précise des travaux à engager (SSI, Sureté, désenfumage, fluides médicaux, etc.).

- Intégration des normes applicables.

- Identification des contraintes spécifiques.

- Élaboration des pièces techniques.

**Livrables attendus :**

- Programme Technique Détaillé.

- Cartographie des ouvrages et contraintes.

- Estimation budgétaire.

- Fiches locaux à risques.

- Dossier de synthèse réglementaire.

### 3.2.4- Tranche optionnelle n°3 : ETAPE 4 : Désignation de la MOE et des prestataires

**Objectif :**

Assister le maître d’ouvrage dans la sélection de l’équipe de Maîtrise d’œuvre et des prestataires associés.

**Prestations attendues :**

- Rédaction des pièces du dossier de consultation MOE.

- Élaboration des critères d’analyse.

- Appui à la publication de la consultation.

- Analyse des candidatures et offres.

- Organisation des auditions techniques.

- Assistance à la notification.

- Assistance dans la gestion du marché et accompagnement dans le suivi des prestations réalisées par le MOE.

- Vérification des décomptes et établissement des acomptes

**Livrables attendus :**

- Dossier de consultation complet.

- Grilles d’analyse.

- Rapport d’analyse des offres.

- PV de négociation.

- Courriers de notification.

### 3.2.5- Tranche optionnelle n°4 : ETAPE 5 : Assistance en phase de conception

**Objectif :**

Garantir la conformité technique, fonctionnelle et réglementaire des études réalisées par la MOE.

**Prestations attendues :**

- Relecture des dossiers AVP / PRO / DCE.

- Vérification du respect des prescriptions règlementaires

- Animation de réunions de validation.

- Suivi du planning de conception.

- Coordination entre intervenants.

- Préparation du dossier AT/ERP.

**Livrables attendus :**

- Notes de synthèse d’avancement.

- Fiches de validation.

- PV de validation des études.

- Dossier AT/ERP complet.

### 3.2.6- Tranche optionnelle n°5 : ETAPE 6a : Assurance – Assistance à la désignation/suivi des Entrepreneurs

**Objectif :**

Accompagner le maître d’ouvrage dans la définition des besoins, la rédaction des pièces contractuelles et l’organisation de la mise en concurrence pour la souscription des contrats d’assurance indispensables à l’opération (Tous Risques Chantier et Dommage Ouvrage.)

Par ailleurs, l’AMO assure la préparation, la passation et le suivi de l’ensemble des marchés relatifs aux entrepreneurs.

**Prestations attendues – Marché des assurances :**

- Préparation du Dossier de Consultation des Entreprises.

- Appui à la publication de la consultation.

- Analyse des candidatures et des offres.

- Etablissement des contrats d’assurance.

- Suivi du marché d’assurance

**Prestations attendues – Marché de travaux :**

- Préparation avec le concours du MOE du Dossier de Consultation des Entreprises.

- Appui à la publication de la consultation.

- Vérifier que le MOE procède aux analyses des candidatures et des offres.

- Relecture des dossiers.

- Vérification du respect des prescriptions règlementaires.

- Animation de réunions de validation.

- Suivi du planning.

- Coordination entre intervenants.

**Livrables attendus – Marché des assurances :**

- Dossier de consultation complet.

- Grilles d’analyse.

- Rapport d’analyse des offres.

- PV de négociation.

- Courriers de notification.

**Livrables attendus – Marché de travaux :**

- Dossier de consultation complet.

- PV de validation de l’analyse des offres.

- PV de négociation.

- Compte-rendu des réunions de validation.

- Courriers de notification.

### 3.2.7- Tranche optionnelle n°5 : ETAPE 6b : Suivi de travaux, réception et GPA

**Objectif :**

Appuyer le maître d’ouvrage dans la surveillance de l’exécution, la gestion des aléas, la réception et la GPA.

**Prestations attendues :**

- Suivi de chantier.

- Validation des sous-traitants.

- Relecture des visas d’exécution.

- Vérification des projets d’acompte mensuel et des DGD.

- Assistance à la réception technique SSI.

- Vérification des DOE.

- Appui en période de GPA.

**Livrables attendus :**

- Comptes rendus de visite.

- PV de réception (jusqu’à la levée de toutes les observations)

- Rapport de fin de chantier.

**Synthèses des missions :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Phase** | **Objectif** | **Prestations attendues (résumé)** | **Livrables attendus (résumé)** |
| ETAPE 1 – Consolidation du scénario / phasage des travaux | Rendre opérationnel le scénario validé et le faire approuver. | Validation du scénario, analyse de faisabilité, ajustements, calendrier. | Rapport de consolidation, planning, fiche d’impact, PV de validation. |
| ETAPE 2 -  Rédaction des éléments et suivi des prestations intellectuelles de contrôleur technique coordinateur SSI,… | Préparation de la demande d’autorisation de travaux relatif à la mise en sécurité. | Rédaction de tous les éléments, suivi des PI | Validation du scénario retenu par le CT et CSSI. Dossier DCE complet, grilles, rapport d’analyse, PV, courriers. |
| ETAPE 3 – Définition des ouvrages / Programme Technique Détaillé. | Définir précisément les travaux, niveaux de performance et contraintes. | Rédaction du PTD, intégration des normes, identification des contraintes. | PTD, cartographie, estimation, fiches de risques, dossier réglementaire. Dossier DCE complet, grilles, rapport d’analyse, PV, courriers. |
| ETAPE 4 – Désignation de la MOE et des prestataires | Assister à la sélection de la MOE et des prestataires (CSSI, CSPS, CT). | Rédaction DCE, analyse des offres, organisation des auditions, notification. | Dossier DCE complet, grilles, rapport d’analyse, PV, courriers. |
| ETAPE 5 – Assistance en phase de conception | Garantir la conformité des études avec les attentes techniques et réglementaires. | Relecture AVP/PRO/DCE, animation des réunions, coordination, AT/ERP. | Notes d’avancement, fiches de validation, PV, dossier AT/ERP. |
| ETAPE 6a – Assurance – Assistance à la désignation/suivi des Entrepreneurs | Assister à la sélection des assurances/entrepreneurs | Rédaction de tous les éléments, suivi | Dossier complet, grilles, rapport d’analyse, PV, courriers. |
| ETAPE 6b – Suivi de travaux, réception et GPA | Assurer le suivi des travaux, la réception et la période de GPA. | Suivi de chantier, réception technique SSI, vérification des DOE, GPA. Suivi de tous les marchés d’assurance. | CR de visite, PV de réception, rapport de fin de chantier. Aucune remarque ne doit persister sur les rapports CSSI, CT, Commission de sécurité. |

# ARTICLE 4 - COMPETENCES ATTENDUES

Le Titulaire devra justifier des moyens et compétences attendus pour la bonne exécution de chaque tâche et phase de la mission dans un délai contraint.

Afin de répondre de manière optimale à l’ensemble des phases et des missions attendues, le titulaire désigne une personne référente dédiée au projet, et mobilise, selon les besoins, des compétences pluridisciplinaires, intégrant impérativement les expertises suivantes :

- Programmation / rénovation (notamment programmiste, et architecte et/ou ingénieur bâtiment et préventionniste),

- Technique le cas échéant dans les domaines de la sécurité incendie, du désamiantage ou encore du développement durable,

- Budgétaire / financière / juridique (économiste de la construction et spécialiste des marchés publics, particulièrement marché séquencer conformément au Code de la commande publique, créé par l’ordonnance du 26 novembre 2018,

- Conduite d’opérations immobilières de technicité et volume financier comparables,

- Maîtrise des aspects réglementaires et financiers du droit de la commande publique et particulièrement dans les domaines des prestations intellectuelles et des travaux.

En cours d’exécution de marché, le titulaire avertit le maître d’ouvrage de toute modification de son équipe dédiée à la mission et transmet les curriculum-vitae précisant les qualifications et les références des nouveaux intervenants.

Par ailleurs, si au cours de l’exécution du marché il s’avère que le titulaire fait preuve de manquements au niveau des compétences nécessaires à la conduite des missions qui lui sont confiées, ce dernier est tenu sur demande du maître d’ouvrage, de s'adjoindre les spécialistes capables de pallier les lacunes constatées et ce, sans surcoût pour le maître d’ouvrage.

# ARTICLE 5 - CONDITIONS D’EXERCICE DE LA MISSION

Le titulaire mènera à bien ses missions en étroite liaison avec le maître d’ouvrage.

Le titulaire dédié au projet devra participer personnellement à toutes les réunions spécifiques aux différentes missions lors des phases de conception, de consultation des entreprises, d’exécution et de réception.

En cas de cotraitance, les membres du groupement seront tenus d'assurer eux-mêmes leurs missions sous la coordination et la responsabilité de la personne dédiée au projet et ayant qualité de mandataire.

Compte tenu de la nature du chantier qui se déroulera en site occupé, cette personne devra anticiper, la mise au point des procédures d’intervention, des coupures de fluides (électricité, gaz médicaux, chaud, froid, eau, …) pour les missions qui nécessitent des vérifications de conformités techniques, réglementaires et contractuelles.

En son absence, la personne dédiée au projet devra être représentée par une (ou des) personne(s) désignée(s) au préalable.

Le maître d’ouvrage lui assure l’autorité et les moyens pour mener à bien sa mission. S’il estimait que l’autorité et les moyens faisaient défaut, il lui appartiendrait d’aviser sans délais le maître d’ouvrage.

L’AMO a accès à toutes les réunions organisées par le maître d’œuvre, celui-ci le rendant destinataire de toutes les études et comptes rendus de réunions.

Si le titulaire formule des observations, il les transmet directement au maître d’ouvrage.

# ARTICLE 6 - CONTRAINTES D’EXÉCUTION

Les prestations devront être réalisées dans le respect de deux contraintes essentielles :

•Travaux en site occupé : l’établissement étant en fonctionnement, les interventions devront être rigoureusement planifiées afin de garantir la sécurité des usagers, du personnel et la continuité des soins, dans le respect des protocoles d’hygiène hospitalière.

•Maintien de la continuité de service : en particulier dans les zones à vocation médicale ou technique, aucune interruption des services critiques ne sera tolérée. La coordination des interventions devra être rigoureuse.

# ARTICLE 7 - ACHEVEMENT DE LA MISSION

La mission de l’assistant à maitrise d’ouvrage s'achève à la fin du délai de garantie de parfait ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.